

PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2019-2020 TENUE LE 6 JUIN 2019

Sont présents :

- M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin
- M^{me} la vice-présidente Catherine Claveau
- M. le vice-président Serge Bernier
- M^e Maria Giustina Corsi
- M^e Sophia Rossi Lanthier
- M^e Isabelle Blouin
- M^e Louis-Paul Hétu
- M^e Stéphanie Lisa Roberts
- M^e Audrey Gagnon
- M^e Isabelle Cloutier
- M^e Normand Auclair
- M. Pierre Delisle
- M^{me} Hasnaa Kadiri
- M^{me} Diane Sicard-Guindon
- M. Bruno Simard

Est absent :

- M^e Régis Boisvert

Autres participants :

- M^e Lise Tremblay, directrice générale
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Ali Pacha, chef de cabinet
- M^{me} Joanne Desjardins (point 2.8, par téléphone)
- M^e Sophie Gagnon de Juripop (point 7.1)
- M^e Pierre Noreau (point 7.2)
- M^{me} Maya Cachecho (point 7.2)
- M^{me} Catherine Piché (point 7.2)
- M^{me} Huguette Saint-Louis (point 7.2)

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

Il souligne aux membres qu'une formation sur l'utilisation de la nouvelle plateforme DiliTrust sera offerte ce matin.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Le point 4.1, soit la nomination des vice-présidents, sera traité en premier lieu.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1. MOT DE BIENVENUE**
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER**
- 1.3.1 CORÉDACTION DU BÂTONNIER**
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
- 1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS**
- 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES**
- 2.1 NÉGOCIATIONS RELATIVEMENT À L'AIDE JURIDIQUE**
- 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE**
- 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE**
- 2.4 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI**
- 2.5 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**
- 2.6 RELATIONS AVEC LES MEMBRES**
- 2.6.1 GROUPE DE TRAVAIL SUR LE BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS**
- 2.7 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC**
- 2.8 PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2019-2023**
- 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP**
- 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
- 3.2 ACTIONS COLLECTIVES - GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES POUR LA DISTRIBUTION DU RELIQUAT**

- 3.3 **PROJET DE LOI C-92 - *LOI CONCERNANT LES ENFANTS, LES JEUNES ET LES FAMILLES DES PREMIÈRES NATIONS, DES INUITS ET DES MÉTIS***
- 4. **GOUVERNANCE**
 - 4.1 **ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DU BARREAU DU QUÉBEC**
 - 4.2 **NOMINATION DE DEUX MEMBRES NOMMÉS AU CONSEIL DES SECTIONS**
 - 4.3 **NOMINATION DES ADMINISTRATEURS AUX COMITÉS DU BARREAU DU QUÉBEC**
 - 4.4 **CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DES COMITÉS DU BARREAU DU QUÉBEC**
 - 4.5 **COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE - MANDAT**
 - 4.6 **POLITIQUE D'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX**
- 5. **PROTECTION DU PUBLIC**
 - 5.1 **DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS**
- 6. **TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS**
 - 6.1 **REFONTE DU TABLEAU DE L'ORDRE**
- 7. **DOSSIERS INSTITUTIONNELS**
 - 7.1 **PRÉSENTATION - JURIPOP**
 - 7.2 **PRÉSENTATION - INSTITUT DE LA RÉFORME DU DROIT**
 - 7.3 **DÉLÉGATION DE POUVOIRS - INSPECTION PROFESSIONNELLE**
 - 7.4 **FINANCEMENT FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES - SUBVENTIONS**
 - 7.5 **FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE - COLLOQUE POURSUIVANT-DÉFENSE**
 - 7.6 **NOMINATION - COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE**
 - 7.7 **NOMINATION SYNDIC AD HOC**
 - 7.8 **FORUM QUÉBÉCOIS ACCÈS À LA JUSTICE CIVILE ET FAMILIALE**
 - 7.9 **NOMINATION - COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION**
 - 7.10 **NOMINATION - COMITÉ D'ACCÈS À LA PROFESSION**
 - 7.11 **DÉLÉGATION DE POUVOIRS - ASSERMENTATION**
 - 7.12 **CLINIQUES UNIVERSITAIRES ÉTUDIANTES**
 - 7.13 **FARBQ - LOI 23**
 - 7.14 **DÉLÉGATION DE POUVOIRS - COMITÉ DES REQUÊTES**
 - 7.15 **DÉLÉGATION DE POUVOIRS - ASSERMENTATION**
- 8. **VARIA**
- 9. **DOCUMENTATION POUR INFORMATION**
 - 9.1 **TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL**
 - 9.2 **NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION**
 - 9.3 **RAPPORTS FINANCIERS**

- 9.4 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC
 - 9.5 LETTRE DE M^e PEARL ELIADIS CONCERNANT LE PL 21
 - 9.6 AVIS DES RAPPORTEURS SPÉCIAUX CONCERNANT LE PL 21
 - 9.7 RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES COMITÉS CONSULTATIFS POUR LA PÉRIODE 2018-2019
 - 9.8 NOTE DE SERVICE DE M^e NICOLAS LE GRAND ALARY EN DATE DU 29 MAI 2019 RELATIVEMENT AUX IMPACTS DU BARREAU DU QUÉBEC LORS DE L'ADOPTION DU PL 1
 - 9.9 CAIJ - ÉTATS FINANCIERS
-
- 1.2 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 25 et 29 AVRIL ET 16 MAI 2019**
-

Inf : Les membres prennent connaissance des procès-verbaux de la séance du 25 avril 2019 et l'adopte avec corrections.

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux des séances des 29 avril et 16 mai 2019 et les adoptent sans corrections.

Les membres du Conseil d'administration approuvent la liste des documents des séances du 25 avril et du 16 mai à être rendus publics.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 25 avril 2019 avec corrections.

D'APPROUVER le procès-verbal des séances des 29 avril ainsi que du 16 mai 2019 sans corrections.

D'APPROUVER la liste des documents soumis lors des séances du Conseil d'administration des 25 avril et 16 mai 2019 à être rendus publics.

1.3 **RAPPORT DU BÂTONNIER**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport du bâtonnier.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur son rapport.

En réponse aux questions des membres, il répond ce qui suit :

- **Rencontre avec la ministre de la Justice (27 mai 2019)** : Il confirme que la rencontre portait principalement sur la mise en œuvre de l'Accord de libre circulation nationale signé par les barreaux canadiens en 2013.
- **Rencontre de préparation de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec (4 juin 2019)** : Il confirme qu'il présidera l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec le 13 juin 2019.

M^e Sylvie Champagne confirme que le Barreau du Québec sera le premier ordre professionnel à offrir la participation et le vote à distance à son Assemblée générale annuelle. Elle souligne aussi que le projet de loi 29 déposé hier inclut une disposition qui permet la participation à l'Assemblée générale annuelle par d'autres moyens technologiques.

Monsieur le bâtonnier Grondin fait état des dernières discussions avec le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ). Premièrement, ils ont discuté du processus de nomination actuel des administrateurs du CAIJ. Le Barreau doit présenter une proposition pour améliorer le processus de nomination dans le futur. Deuxièmement, ils ont discuté de la cotisation et de la façon dont elle est établie à l'heure actuelle. Finalement, ils ont discuté des éditeurs juridiques nationaux qui ont actuellement des problèmes financiers, ce qui inquiète le CAIJ qui évalue la possibilité de modifier sa mission de diffusion d'information juridique et plutôt produire de l'information juridique.

Les membres discutent de la cotisation du CAIJ et de l'objectif du Barreau du Québec.

Monsieur le bâtonnier Grondin souhaite davantage de discussions entre le CAIJ et CanLII afin d'améliorer la synergie entre ces organismes.

Il est discuté de la possibilité de nommer un administrateur du Barreau du Québec au Conseil d'administration du CAIJ. M^e Tremblay précise que les règlements internes du CAIJ prévoient que les administrateurs du Barreau du Québec ne peuvent siéger sur le Conseil d'administration du CAIJ.

Les membres du Conseil d'administration discutent des états financiers du CAIJ qui ont été communiqués au Barreau du Québec.

1.3.1 CORÉDACTION DES LOIS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée.

M^{es} Stéphanie Lisa Roberts et Louis-Paul Hétu sortent de la salle des délibérations pour ce point.



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport d'activités de la directrice générale.

M^e Tremblay invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur son rapport.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

2.1 NÉGOCIATIONS RELATIVEMENT À L'AIDE JURIDIQUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme l'état des négociations actuelles relativement aux tarifs de l'aide juridique.

[REDACTED]

2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme qu'il n'y a aucun développement dans ce dossier. M^e Catherine Ouimet, directrice des greffes du Barreau du Québec, s'occupe du dossier pour le Barreau du Québec. Il souligne avoir discuté ce dossier avec la ministre de la Justice qui lui a confirmé que ce dossier suivait son cours.

2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que M^e Geneviève Richard s'occupera du suivi de ce dossier à la suite du départ de M^e Marc Lemay, vice-président sortant du Barreau du Québec, qui s'est occupé de ce dossier lors des deux dernières années.

Lors de leur rencontre, Madame la ministre de la Justice a confirmé que l'objectif est de nommer des juges résidant dans le Nord prochainement.

Il ajoute que le Barreau du Québec prend connaissance du rapport de la Commission sur les filles et les femmes autochtones assassinées et disparues et réagira le cas échéant. On attend également le rapport de la Commission Viens.

2.4 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI

Inf : Monsieur le bâtonnier Grondin souligne que le suivi des résultats obtenus sur la situation de l'emploi au Québec fera l'objet d'une discussion lors du prochain lac-à-l'épaule. Selon lui, la collecte de données par le Barreau du Québec est un enjeu important à régler dans le futur. Il serait important d'obtenir davantage de données des membres du Barreau du Québec.

2.5 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme que le Barreau du Québec continue son étude du dossier et évalue les différentes avenues qui pourraient être prises par le Barreau du Québec dans le futur.

M^e Sylvie Champagne souligne la création d'un groupe de travail au Conseil interprofessionnel du Québec sur l'impact du numérique.

2.6 RELATION AVEC LES MEMBRES

2.6.1 GROUPE DE TRAVAIL SUR LE BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS

Inf : Les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance des résultats du projet de recherche portant sur l'étude des déterminants de la santé psychologique chez les membres du Barreau du Québec lors de leur dernière séance.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin rappelle aux nouveaux membres du Conseil d'administration qu'un rapport a été préparé et présenté au Barreau du Québec par M^{me} Nathalie Cadieux, professeure agrégée à l'Université de Sherbrooke, sur le bien-être psychologique des membres.

À la lumière des résultats contenus dans ce rapport, monsieur le bâtonnier Grondin est d'avis qu'un groupe de travail devrait être mis sur pied pour étudier les résultats et proposer des pistes de solution pour améliorer le bien-être psychologique des membres. Le Barreau du Québec doit maintenant trouver des solutions pour aider les membres.

Monsieur le bâtonnier suggère trois initiatives à court terme :

- Premièrement, il rappelle que certaines initiatives existent déjà pour aider les membres, notamment le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA). Ce programme est largement utilisé par les membres. Il rappelle que ce programme n'est pas suffisamment financé pour le moment et c'est la raison pour laquelle le Conseil d'administration du Barreau du Québec a voté lors de sa dernière séance pour une augmentation à 35\$ pour la cotisation annuelle lors de l'exercice 2020-2021. Cette augmentation sera soumise aux membres pour commentaires à la prochaine assemblée générale annuelle;
- Deuxièmement, il souligne que M^{me} Nathalie Cadieux prépare actuellement une formation (vidéo) faisant état des résultats, qui sera offerte gratuitement aux membres sur le site internet du Barreau. Il est envisagé de développer davantage de formations sur le sujet et, lors de la prochaine période de formation continue 2021-2023, d'exiger une heure de formation continue obligatoire en matière de santé psychologique;
- Troisièmement, le Barreau du Québec souhaite mettre sur pied un groupe de travail afin de réviser les résultats et recommander des pistes de solution pour améliorer le bien-être psychologique des membres au Conseil d'administration. Il demande aux membres du Conseil d'administration qui seraient intéressés de siéger sur ce comité de se manifester.

À la suite de discussions, les membres du Conseil d'administration sont en accord pour la mise sur pied d'un groupe de travail sur le bien-être psychologique des membres et y nomment les personnes suivantes à titre de membres:

- M^e Audrey Gagnon;
- M^e Sophia Rossi Lanthier;
- M^e Stéphanie Lisa Roberts;
- M^e Maria Giustina Corsi;
- M^e Serge Bernier;
- M^{me} Diane Sicard-Guindon;
- M^e Manon Des Ormeaux, directrice de la Qualité de la profession;
- M^e Fanie Pelletier, conseillère à l'équité;
- M^e Lise Tremblay, directrice générale.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE CRÉER le groupe de travail sur le bien-être psychologique des membres;

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres de ce groupe de travail :

- M^e Audrey Gagnon;
- M^e Sophia Rossi Lanthier;
- M^e Stéphanie Lisa Roberts;

- M^e Maria Giustina Corsi;
- M^e Serge Bernier;
- M^{me} Diane Sicard-Guindon;
- M^e Manon Des Ormeaux, directrice de la Qualité de la profession;
- M^e Fanie Pelletier, conseillère à l'équité;
- M^e Lise Tremblay, directrice générale.

2.7 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme que les travaux du groupe de travail continuent, notamment sur les questions liées à l'évaluation et au stage.

2.8 PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2019-2023

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à M^e Joanne Desjardins, Arsenal conseils, qui a assisté le Barreau du Québec dans le cadre de sa planification stratégique.

M^e Desjardins résume le processus de consultation entrepris pour établir le plan stratégique du Barreau du Québec qui a été communiqué aux membres du Conseil d'administration.

Elle résume le plan stratégique.

Quant à la mission du Barreau du Québec, cette dernière est demeurée la même :

« Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, **valorise la profession** et soutient les membres dans l'exercice du droit. »

Quant à la vision, elle confirme que lors des trois dernières années, le Barreau du Québec a complété plusieurs démarches pour améliorer l'efficacité de l'organisation. La vision recommandée pour 2019-2022 est de placer le public au cœur de ses préoccupations :

« De concert avec les membres, le Barreau du Québec place le public au cœur de ses réflexions et ses actions et participe au rayonnement de la profession.

Leader d'influence à l'avant-garde, le Barreau du Québec joue un rôle phare et mobilisateur au sein de la société. »

Elle résume les enjeux et orientations qui se déclinent en trois axes : public, membres et organisation et en 6 grands enjeux et orientations. Elle présente les enjeux énumérés dans le plan d'action :

1. Renforcer le leadership du Barreau en matière de protection du public
2. Participer à l'amélioration de l'accessibilité à la justice
3. Positionner le Barreau comme un leader d'influence dans l'avancement des débats de société

4. Assurer une plus grande proximité avec les membres
5. Faire rayonner la profession
6. Accroître l'agilité organisationnelle

M^e Desjardins présente également le plan d'action qui découle du plan stratégique. Elle invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur le plan stratégique et le plan d'action.

Un membre souligne que pour le rayonnement de la profession, on prévoit dans le plan d'action une campagne publicitaire sur une année alors que le succès de la dernière campagne est entre autres dû au fait que la campagne s'est déroulée sur deux ans. M^e Tremblay prendra en considération ce commentaire dans le cadre de la finalisation du plan d'action.

M^e Desjardins insiste sur certains éléments du plan d'action qui relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration. Elle explique aussi le rôle du Conseil d'administration relativement au suivi du plan stratégique.

Monsieur le bâtonnier Grondin remercie M^e Desjardins pour sa présentation.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour adopter le plan stratégique. Ils prennent acte du plan d'action qui était soumis pour information.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ADOPTER le plan stratégique 2019-2022.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres prennent connaissance du rapport du secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ) et étudient les différents dossiers pour lesquels le SOAJ a émis des recommandations.

Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec - projet de loi 26

M^e Sylvie Champagne explique l'intervention suggérée.

Les membres du Conseil d'administration discutent de l'opportunité d'intervenir dans le présent dossier. Certains membres n'interviendraient pas considérant que l'on s'éloigne des sujets prioritaires du Barreau du Québec. D'autres préféreraient intervenir considérant les impacts potentiels de la loi en matière d'expropriation.

Un membre propose d'intervenir. La proposition est dûment appuyée. Les membres du Conseil d'administration votent sur l'intervention possible du Barreau du Québec :

[REDACTED]

Les membres du Conseil d'administration sont majoritairement en accord avec l'intervention proposée. Le SOAJ soumettra un projet de mémoire au Conseil d'administration pour approbation.

Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

M^e Sylvie Champagne explique l'intervention suggérée. Elle propose de soumettre un plan de travail au lac-à-l'épaule sur le sujet pour approbation par le Conseil d'administration.

Monsieur le bâtonnier Grondin suggère que le SOAJ recommande au Conseil d'administration les deux ou trois pistes de solution qui pourraient être demandées afin d'améliorer la situation et qui pourraient être défendues par le Barreau du Québec.

Les membres discutent de l'intervention potentielle du Barreau du Québec.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec l'intervention proposée et la suggestion du bâtonnier. Le SOAJ soumettra une liste des pistes de solution afin d'améliorer la situation et qui pourraient être défendues par le Barreau du Québec.

Les membres prennent connaissance du tableau de suivi des consultations et sont en accord avec les recommandations du SOAJ de ne pas intervenir dans les dossiers mentionnés à ce tableau.

3.2 ACTIONS COLLECTIVES - GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES POUR LA DISTRIBUTION DU RELIQUAT

Inf : Les membres prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par M^e Réa Hawi du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 23 mai 2019.

M^e Isabelle Blouin, directrice générale du Centre de justice de proximité de la Côte-Nord, demande si elle est en situation de conflit d'intérêts. Il est confirmé que cela n'est pas le cas, puisque l'on ne traite pas ici du reliquat dans les dossiers impliquant la procureure générale qui est versé en partie aux centres de justice de proximité. On discute de la discrétion des juges quant à la distribution du reliquat dans les autres dossiers.

Les membres sont en accord avec la recommandation. Le SOAJ soumettra un projet de guide pour approbation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par M^e Réa Hawi du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 23 mi 2019;

CONSIDÉRANT que le guide vise à outiller les avocats aux prises avec des sommes non distribuées dans le cadre d'une action collective;

CONSIDÉRANT que la substance du guide s'inscrit dans les orientations du Barreau du Québec visant à accroître la protection du public par des mesures préventives et dissuasives;

CONSIDÉRANT que le guide contribuera à accroître le leadership du Barreau du Québec au sein du milieu juridique;

DE MANDATER le Comité sur l'action collective de créer un *Guide des meilleures pratiques pour la distribution des reliquats* en vue de sa publication par le Barreau du Québec.

3.3 PROJET DE LOI C-92 - LOI CONCERNANT LES ENFANTS, LES JEUNES ET LES FAMILLES DES PREMIÈRES NATIONS, DES INUITS ET DES MÉTIS

Inf : Les membres prennent connaissance du sommaire exécutif du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques et des documents qui l'accompagnent.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de mémoire.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 1^{er} mai 2019 et des documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi C-92 - *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des premières nations, des Inuits et des métis* à la Chambre des communes;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels du projet de loi C-92;

CONSIDÉRANT le projet de mémoire;

D'ENDOSSER le projet de mémoire à titre de position du Barreau du Québec.

4. GOUVERNANCE

4.1 ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : M^e Sylvie Champagne souligne avoir reçu deux candidatures à titre de vice-présidents, soit celle de M^e Catherine Claveau et de M^e Serge Bernier.

Les membres du Conseil d'administration nomment M^e Catherine Claveau et M^e Serge Bernier à titre de vice-présidents du Barreau du Québec.

Les membres du Conseil d'administration déterminent que si le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin est dans l'impossibilité d'agir, madame la vice-présidente Catherine Claveau le remplacera.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT l'article 10.2 de la *Loi sur le Barreau*;

CONSIDÉRANT que le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin provient de la section de Montréal;

CONSIDÉRANT les candidatures de M^e Catherine Claveau et de M^e Serge Bernier à titre de vice-président du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir le remplacement du bâtonnier en cas d'impossibilité d'agir;

DE NOMMER M^e Catherine Claveau de la section de Québec à titre de vice-présidente;

DE NOMMER M^e Serge Bernier de la section d'Arthabaska à titre de vice-président;

DE DÉTERMINER que si le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin est dans l'impossibilité d'agir, madame la vice-présidente Catherine Claveau le remplacera.

4.2 NOMINATION DE DEUX MEMBRES NOMMÉS AU CONSEIL DES SECTIONS

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin explique le rôle et le fonctionnement du Conseil des sections. Le bâtonnier, les vice-présidents et deux membres nommés au Conseil d'administration sont membres du Conseil des sections. Il invite les membres nommés intéressés d'y siéger de se manifester.

Après consultation, les membres du Conseil d'administration sont en accord pour désigner madame Hasnaa Kadiri et madame Diane Sicard-Guindon à titre de membres du Conseil des sections.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT l'article 26.1 de la *Loi sur le Barreau*;

DE DÉSIGNER madame Hasnaa Kadiri et madame Diane Sicard-Guindon, administratrices nommées par l'Office des professions, à titre de membres du Conseil des sections.

4.3 **NOMINATION DES ADMINISTRATEURS AUX COMITÉS AU BARREAU DU QUÉBEC**

Inf : Les membres du Conseil d'administration discutent de leur intérêt à siéger aux différents comités et sont en accord pour nommer les personnes désignées ci-dessous.

M^e Isabelle Blouin soulève la possibilité de confier à un comité ou de créer un comité pour étudier les questions liées aux handicaps dans la population et chez les membres. Il est convenu de regarder la possibilité de confier ce mandat à un comité existant et de faire rapport à la prochaine séance.

4.3.1 **COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE GOUVERNANCE**

Inf : Les membres du Conseil d'administration procèdent à la nomination des membres du Comité de gouvernance et d'éthique.

En vertu des *Règles de fonctionnement du Comité de gouvernance et d'éthique du Barreau du Québec*, le Comité est composé de trois (3) à cinq (5) membres du Conseil d'administration, dont obligatoirement un vice-président et un représentant du public.

La secrétaire de l'Ordre, M^e Sylvie Champagne, siège d'office sur le Comité.

Madame la vice-présidente Catherine Claveau, M^e Stéphanie Lisa Roberts, M^e Maria Giustina Corsi et M^e Régis Boisvert siègent déjà sur ce comité et sont intéressés à continuer leur mandat.

M^e Normand Auclair et M^{me} Hasnaa Kadiri sont intéressés à y siéger.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec leur nomination.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le Règlement intérieur du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT les Règles de fonctionnement du Comité de gouvernance et d'éthique du Barreau du Québec;

DE NOMMER les administrateurs suivants, pour un mandat d'une année, à titre de membres du Comité de gouvernance et d'éthique :

- Madame la vice-présidente Catherine Claveau, présidente;
- M^e Régis Boisvert;
- M^e Maria Giustina Corsi;
- M^e Stéphanie Lisa Roberts;
- M^{me} Hasnaa Kadiri;
- M^e Normand Auclair.

4.3.2 COMITÉ DE FINANCES ET D'AUDIT

Inf : Les membres du Conseil d'administration procèdent à la nomination des membres du Comité des finances et d'audit.

En vertu des *Règles de fonctionnement du Comité des finances et d'audit du Barreau du Québec*, le Comité est composé de trois (3) membres du Conseil d'administration, dont obligatoirement le bâtonnier et un représentant du public.

Le bâtonnier du Québec, la directrice générale, M^e Lise Tremblay, le directeur du service des Finances, M. Pierre Richard, directeur du service des Finances, siègent d'office sur le Comité. M^e Pierre Lafrenière, président du Comité des Finances et d'audit, siège également sur ce Comité à titre de président du Comité

Monsieur le vice-président Serge Bernier siège déjà sur ce Comité et est intéressé à continuer son mandat.

M^e Sophia Rossi Lanthier et M^e Isabelle Cloutier sont intéressées à siéger sur ce comité.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec leur nomination.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le Règlement intérieur du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT les Règles de fonctionnement du Comité des finances et d'audit du Barreau du Québec;

DE NOMMER les administrateurs suivants, pour un mandat d'une année, à titre de membres du Comité des finances et d'audit :

- Monsieur le vice-président Serge Bernier;
- M^e Sophia Rossi Lanthier;
- M^e Isabelle Cloutier.

4.3.3 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Inf : Les membres du Conseil d'administration procèdent à la nomination des membres du Comité des ressources humaines.

En vertu du *Règlement interne*, le Comité des ressources humaines est composé de deux membres du Conseil d'administration, d'un membre externe, possédant une compétence reconnue en ressources humaines, de la directrice générale (sans droit de vote) et de la directrice des ressources humaines (sans droit de vote).

M^e Lise Tremblay, directrice générale, et M^e Josée Roussin, directrice des ressources humaines, siègent donc d'office sur ce Comité.

M^e Louis-Paul Héту siége déjà sur ce Comité et est intéressé à continuer de siéger sur ce Comité.

M^{me} la vice-présidente Catherine Claveau et M^e Isabelle Blouin sont intéressées à siéger sur ce comité.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec leur nomination et la nomination de Me Héту à titre de président du Comité.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le Règlement intérieur du Barreau du Québec;

DE NOMMER les administrateurs suivants, pour un mandat d'une année, à titre de membres du Comité des ressources humaines :

- M^e Louis-Paul Héту, président;
- M^{me} la vice-présidente Catherine Claveau;
- M^e Isabelle Blouin.

4.3.4 COMITÉ DE RÉVISION POUR ARM ET ALPAQ

Inf : Les membres du Conseil d'administration procèdent à la nomination de membres du Comité de révision pour ARM et ALPAQ.

M^e Maria Giustina Corsi, M^e Audrey Gagnon, M^{me} Hasnaa Kadiri et M^e Normand Auclair sont intéressés à remplir ce rôle.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec leur nomination.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE NOMMER les administrateurs suivants, pour un mandat d'une année, à titre de membres du Comité de révision pour ARM et ALPAQ :

- M^e Maria Giustina Corsi;
- M^e Audrey Gagnon;
- M^e Normand Auclair;
- M^{me} Hasnaa Kadiri.

4.3.5 GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DE LA PROFESSION

Inf : Les membres du Conseil d'administration procèdent à la nomination de membres du Groupe de travail sur l'avenir de la profession.

Madame la vice-présidente Catherine Claveau, M^e Isabelle Cloutier, M^e Régis Boisvert, M^e Lise Tremblay, M^e Sylvie Champagne, M^e Guy Bilodeau, syndic et M^e Catherine Ouimet ont été nommés membres du Comité sur l'avenir de la profession.

Monsieur le bâtonnier Grondin, M^e Audrey Gagnon et M^e Sophia Rossi Lanthier sont intéressés à être nommés à ce groupe de travail.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec leur nomination.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE NOMMER les administrateurs suivants à titre de membres du Groupe de travail sur l'avenir de la profession :

- M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin;
- M^e Audrey Gagnon;
- M^e Sophia Rossi Lanthier.

4.3.6 GROUPE DE TRAVAIL SUR L'UTILISATION DES SOMMES DU FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration procèdent à la nomination de membres du Groupe de travail sur l'utilisation des sommes du fonds d'études juridiques.

M^e Isabelle Cloutier, M^e Maria Giustina Corsi, M^{me} Hasnaa Kadiri, M^e Lise Tremblay, M. Pierre Richard et M^e Nicolas Le Grand Alary sont membres de ce groupe de travail.

Monsieur le vice-président Serge Bernier et M. Bruno Simard sont intéressés à siéger sur ce groupe de travail.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec leur nomination.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE NOMMER les administrateurs suivants à titre de membres du Groupe de travail sur l'utilisation des sommes du Fonds d'études juridiques :

- Monsieur le vice-président Serge Bernier;
- M. Bruno Simard.

4.4 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DES COMITÉS DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Madame la vice-présidente Catherine Claveau souligne que le Comité de gouvernance et d'éthique recommande l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des membres des comités du Barreau du Québec.

Le Comité a adapté le code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil de discipline, des comités statutaires et des comités consultatifs du Barreau du Québec.

Les membres discutent du projet de Code d'éthique et de déontologie et l'adoptent.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT le projet de *Code d'éthique et de déontologie des membres des comités du Barreau du Québec*;

D'ADOPTER le *Code d'éthique et de déontologie des membres des comités du Barreau du Québec*.

4.5 COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE - MANDAT

Inf : M^e Sylvie Champagne explique que le Comité de gouvernance et d'éthique suggère que le processus de dénonciation contre les membres du Conseil de discipline et de comité statutaires soit traité par le Comité d'enquête à l'éthique qui a déjà comme rôle de traiter les dénonciations contre les membres du Conseil d'administration. Les autres ordres professionnels procèdent de cette façon.

Les membres sont en accord de confier ce mandat au Comité d'enquête à l'éthique.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre;

DE CONFIER au Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie le traitement des dénonciations à l'égard :

- Des membres du Conseil de discipline du Barreau du Québec;
- Des membres de comités statutaires du Barreau du Québec.

4.6 POLITIQUE D'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la politique d'utilisation des médias sociaux.

Les membres émettent des commentaires sur le projet de politique d'utilisation des médias sociaux. À la suite du commentaire d'une membre, il est convenu que les administrateurs soient invités, mais non obligés, de partager et aimer les publications du Barreau du Québec sur les médias sociaux.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour adopter la politique d'utilisation des médias sociaux, sous réserve des modifications discutées.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le projet de politique d'utilisation des médias sociaux;

D'ADOPTER la politique d'utilisation des médias sociaux, sous réserve des modifications discutées.

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des sommaires exécutifs et des documents qui les accompagnent et sont d'accord avec les recommandations de M^o Sylvie Champagne.

5.1.1 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 42.1 DU CODE DES PROFESSIONS - ██████████

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement d'un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 *Code des professions*, de ██████████, membre du Barreau de l'Ontario depuis le 15 juin 2016 et membre du Barreau du Québec depuis le 1^{er} octobre 2017 pour un permis restrictif temporaire;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par ██████████ afin de satisfaire aux exigences du Comité des équivalences;

DE RENOUELER le permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 du *Code des professions* à ██████████, pour une période de un an, soit jusqu'au 6 juin 2020, selon les mêmes conditions que celles stipulées dans la résolution 6.1.7 du 11 août 2017.

5.1.2 DEMANDE DE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION SPÉCIALE D'EXERCER LA PROFESSION D'AVOCAT HORS QUÉBEC EN VERTU DE L'ARTICLE 42.4 C.P. - [REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin a accordé une autorisation spéciale d'exercice de la profession à [REDACTED], membre du Barreau de l'Ontario depuis le 12 février 1992;

CONSIDÉRANT le renouvellement par le Conseil d'administration lors de sa séance du 22 juin 2018, résolution 5.1.1;

CONSIDÉRANT que l'article 42.4, alinéa 2, du *Code des professions* prévoit que cette autorisation est valide pour une période d'au plus douze mois et ne peut être renouvelée que par le Conseil d'administration;

D'AUTORISER le renouvellement de l'autorisation spéciale présentée par [REDACTED] pour une période additionnelle d'un an, soit jusqu'au 6 juin 2019 dans le dossier suivant :

- [REDACTED]

5.1.3 DEMANDE DE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION SPÉCIALE D'EXERCER LA PROFESSION D'AVOCAT HORS QUÉBEC EN VERTU DE L'ARTICLE 42.4 C.P. - [REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin a accordé une autorisation spéciale d'exercice de la profession à [REDACTED], membre du Barreau de l'Ontario depuis le 3 octobre 2002;

CONSIDÉRANT le renouvellement par le Conseil d'administration lors de sa séance du 22 juin 2018, résolution 5.1.4;

CONSIDÉRANT que l'article 42.4, alinéa 2, du *Code des professions* prévoit que cette autorisation est valide pour une période d'au plus douze mois et ne peut être renouvelée que par le Conseil d'administration;

D'AUTORISER le renouvellement de l'autorisation spéciale présentée par [REDACTED] pour une période additionnelle d'un an, soit jusqu'au 6 juin 2020 dans le dossier suivant :

- [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le rapport soumis par Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) relativement à la relance du projet du tableau de l'Ordre;

CONSIDÉRANT les représentations de M^e Lise Tremblay, directrice générale;

D'APPROUVER la réalisation de la phase 0 définie par RCGT dans son rapport d'évaluation du projet du tableau de l'Ordre de mars 2019;

D'APPROUVER le budget pour la réalisation de cette phase, soit une somme estimée de 345 700\$.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 PRÉSENTATION - JURIPOP

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à M^e Sophie Gagnon, directrice générale de l'organisme Juripop.

M^e Gagnon présente l'organisme Juripop. Elle explique la fondation de l'organisme et son historique. La mission de l'organisme est d'offrir des services juridiques à coût modique pour les personnes qui ne sont pas admissibles à l'aide juridique et de piloter des projets d'information et d'éducation juridique auprès de la population.

Elle présente aux membres le premier axe de Juripop, soit les projets d'information et d'éducation juridique de Juripop. Elle donne des exemples de projets, comme les cliniques juridiques, la caravane 360 pour les aînés et les caravanes #MoiAussi.

M^e Gagnon discute également du deuxième axe soit les services juridiques offerts à coût modique (300 à 400 dossiers de représentation devant les tribunaux par année). Leurs critères d'admissibilité ressemblent à ceux de l'aide juridique.

Elle présente la situation financière de Juripop. Les revenus sont d'environ 750 000\$ provenant de partenaires associatifs et ministères, de fonds publics, des revenus liés aux services juridiques, des frais d'adhésion et de formation et des événements-bénéfiques et dons privés. La majorité des dépenses sont liées à la réalisation des projets.

M^e Gagnon présente les différents partenariats avec le Barreau du Québec :

- 2017 : Les juristes urbains : 25 000\$ de financement du Barreau du Québec pour démarrer ce projet. Cette initiative permet d'offrir de l'information juridique à la population et contribue au rayonnement de la profession. Elle discute des résultats du projet.
- 2018 : Augmentation de la capacité organisationnelle en embauchant une chargée de projet. Cette dernière est dédiée exclusivement à la conception et au déploiement de projets d'information et d'éducation juridique (fonctions qui étaient auparavant exercées collectivement par les avocats s'occupant de représenter des clients à coût modique). Elle confirme les résultats obtenus à la suite de l'embauche de la chargée de projet. Elle explique les projets sur lesquels la chargée de projet a travaillé et qui furent couronnés de succès (juristes urbains, concours de plaidoirie, cliniques juridiques populaires).

M^e Gagnon présente la demande de subvention pour la prochaine année. Elle propose de permettre à Juripop la pérennisation de deux projets :

- Concours de plaidoirie : procéder à une refonte complète du contenu et établir une stratégie d'attraction et de rétention des écoles publics (18 268 \$).
- Juristes urbains : Tester une nouvelle approche pour rejoindre davantage de femmes et développer du matériel de référence multidisciplinaire (34 020\$).

Elle suggère de transmettre sa présentation aux membres du Conseil d'administration qui inclut des budgets détaillés pour chacun de ces projets.

Elle invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions. Aux questions des membres, M^e Gagnon répond ce qui suit :

- Une évaluation d'impact sera complétée pour le projet des cliniques juridiques populaires afin de tenter d'améliorer ces projets.
- Afin d'accroître la visibilité de ses projets, Juripop a un budget de promotion. Aussi, Juripop est invité régulièrement dans différents médias pour présenter l'organisme.
- Pour rejoindre la population anglophone et allophone, Juripop communique avec les organismes communautaires, mais manque de financement pour offrir des services en anglais.
- Relativement aux juristes urbains, il a été discuté de déployer ce projet dans d'autres régions du Québec, mais un manque de ressource explique que cela n'a pas encore été fait à ce jour (à l'exception de la Montérégie).

- Les services de représentation de Juripop sont majoritairement offerts dans des dossiers en droit de la famille en réponse aux besoins exprimés par les clients.

Monsieur le bâtonnier Grondin remercie M^e Gagnon pour sa présentation.

7.2 PRÉSENTATION - INSTITUT DE LA RÉFORME DU DROIT

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à M^e Pierre Noreau, M^{me} Huguette Saint-Louis, M^{me} Catherine Piché et M^{me} Maya Cachecho.

M^e Noreau discute de l'origine d'un Institut de réforme du droit au Québec. Il rappelle que l'Assemblée nationale a adopté une loi dans les années 1990 créant l'Institut de réforme du droit, mais que cette loi n'a pas été mise en œuvre à ce jour. L'institut de la réforme de la justice et du droit vise à combler ce besoin considérant que le gouvernement ne donne pas suite à la création de l'institut de réforme du droit.

L'institut de réforme du droit est un véhicule existant dans plusieurs provinces sous la forme de Commission du droit. La mission des commissions est de penser à la réforme du droit en amont du dépôt de projets de lois. Leur rôle est de compléter des travaux de recherche sur certains sujets en collaboration avec des experts. Il s'agit de travailler sur de grands chantiers et réformes pour lesquels les gouvernements n'ont pas les ressources ou le temps nécessaire. Il donne des exemples de dossiers qui pourraient bénéficier de recherche et de réforme : droit de la copropriété, la loi du patrimoine, la protection de la jeunesse, la loi sur l'agriculture et le transgénisme.

M^e Noreau souligne que les ministères n'ont pas les ressources ou le temps nécessaire pour réfléchir à ces grandes réformes alors que les universités devraient être mises à contribution.

Il termine en discutant du financement. Il parle du financement par projet et du financement de fonctionnement. L'institut souhaite pouvoir financer son fonctionnement pour les trois premières années à l'aide des sommes déboursées par le ministère de la Justice et d'autres acteurs du milieu juridique, notamment le Barreau du Québec.

M^e Noreau invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions.

Monsieur le bâtonnier Grondin remercie les représentants de l'Institut pour leur présentation.

7.3 DÉLÉGATION DE POUVOIRS - INSPECTION PROFESSIONNELLE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par M^e Sylvie Champagne en date du 31 mai 2019.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la délégation de pouvoirs recommandée.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif de M^e Sylvie Champagne en date du 31 mai 2019;

DE DÉLÉGUER à M^e Maryse Bélanger, superviseure (section Inspection professionnelle et comptable), tous les pouvoirs de M^e Manon Des Ormeaux prévus au *Code des professions*, à la *Loi sur le Barreau* et les règlements lorsque cette dernière est absente ou dans l'impossibilité d'agir.

7.4 FINANCEMENT FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES - SUBVENTIONS

Inf : Les membres du Conseil d'administration discutent de plusieurs demandes de financement présentées au Barreau du Québec via son fonds d'études juridiques. Un membre demande si des recommandations sont soumises par le groupe de travail sur l'utilisation des sommes du Fonds d'études juridiques.

M^e Lise Tremblay et M^e Isabelle Cloutier, membres de ce groupe de travail, confirment que les travaux de ce groupe de travail relativement aux critères d'évaluation des demandes de financement sont toujours en cours et n'ont pas été complétés. Le mandat du groupe de travail a été élargi durant la dernière année pour étudier l'objectif du Fonds et ce qui doit être fait avec les fonds qui y sont contenus.

Monsieur le bâtonnier Grondin suggère d'étudier chacune des demandes de financement présentées à ce jour par des organismes.

Éducaloi

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin fait état de ses discussions avec les autres partenaires d'Éducaloi, soit SOQUIJ et la Chambre des notaires du Québec. Il rappelle que cette année Éducaloi présente une demande de financement de 275 000\$, ce qui représente une augmentation importante de la demande de subvention de l'année dernière (un peu plus de 220 000\$). Il souligne qu'habituellement les partenaires acceptent d'indexer la subvention à Éducaloi.

Les membres du Conseil d'administration discutent de la demande de financement d'Éducaloi. Les membres du Conseil d'administration n'ont pas été convaincus de la présentation de la demande de subvention d'Éducaloi et particulièrement de l'augmentation substantielle réclamée par Éducaloi.

Un membre propose d'accepter de verser la même subvention que l'an dernier, soit 220 666\$ indexée (1,7%), ce qui représente une somme de 224 417\$. Cette proposition est appuyée.

Un membre aurait plutôt accepté de verser la même subvention que l’an dernier sans indexation considérant que la demande de subvention ne l’a pas convaincu de contribuer davantage. Il demande le vote sur la proposition. Les membres du Conseil d’administration votent :

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

Les membres sont majoritairement en accord d’accepter de verser la même subvention que l’an dernier, soit 220 000\$ indexée (1,7%), ce qui représente une somme de 224 417 \$.

Justice Pro Bono

Les membres discutent de la demande de subvention de Justice Pro Bono. Plusieurs membres sont en accord avec le financement de Justice Pro Bono, notamment relativement aux cliniques juridiques dans le Nord.

Un membre propose d’accepter la demande de subvention présentée, soit 70 000\$ en plus d’une somme de 30 000\$ pour chacun des projets suivants : l’organisation de cliniques juridiques bénévoles au Nunavik et le financement du partenariat médico-légal avec l’Hôpital de Montréal pour enfants.

Les membres du Conseil d’administration sont en accord avec la proposition.

Les membres sont en accord pour accepter le renouvellement des mandats des administrateurs suivants à la suite de la demande présentée par Justice Pro Bono : Madame la bâtonnière Claudia P. Prémont, Monsieur le bâtonnier Claude G. Leduc et M^e Rima Kayssi

Juripop

Les membres discutent de la demande de subvention de Juripop.

Les membres du Conseil d’administration sont en accord pour répondre positivement à la demande de subvention de Juripop au montant de 52 288\$.

Institut de réforme du droit et de la justice

Les membres discutent de la demande de subvention.

Le mandat de l’institut apparaît louable. Cependant, les objectifs de l’institut tout comme son fonctionnement et les dossiers sur lesquels l’institut entend travailler ne sont pas clairs. Le projet semble encore embryonnaire.

Pour l’instant, le Conseil d’administration n’accordera pas de subvention à l’institut.

7.4.1 ÉDUCALOI

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la présentation de M^e Arianne Charbonneau, directrice générale d'Éducaloi, M^e François Rolland, président du Conseil d'administration d'Éducaloi, M^e Éric Beauchesne, membre du Conseil d'administration d'Éducaloi et Mme Dominique Giroux, responsable des communications lors de la séance du Conseil d'administration du 21 novembre 2018;

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée au Barreau du Québec par Éducaloi au montant de 275 000 \$;

CONSIDÉRANT l'objectif du Fonds d'études juridiques;

CONSIDÉRANT la pratique d'indexation de la subvention d'Éducaloi considérant qu'il est un outil d'accès à la justice dont la mission correspond aux objectifs stratégiques du Barreau du Québec en la matière;

CONSIDÉRANT la subvention de 220 666 \$ versée à Éducaloi pour l'exercice 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'indice d'indexation du grand Montréal de 1,7%;

D'ACCORDER une subvention de 224 417 \$ à Éducaloi pour l'exercice 2019-2020 à être déboursée du Fonds d'études juridiques.

7.4.2 JUSTICE PRO BONO

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le rapport d'activités 2018-2019 de Justice Pro Bono;

CONSIDÉRANT la présentation de Me Nancy Leggett-Bachand, directrice générale, et M^e Chloé Beaudet-Centomo, aux membres du Conseil d'administration lors de la séance du 16 mai 2019;

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée au Barreau du Québec par Justice Pro Bono au montant de 130 000 \$ qui se ventile comme suit :

- 70 000 \$ pour la réalisation de la mission de l'organisme;
- 30 000 \$ pour l'organisation de cliniques juridiques bénévoles au Nunavik;
- 30 000 \$ pour le financement du partenariat médico-légal avec l'Hôpital de Montréal pour enfants.

CONSIDÉRANT l'objectif du Fonds d'études juridiques;

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement des mandats des administrateurs suivants représentant le Barreau du Québec : Madame la bâtonnière Claudia P. Prémont, Monsieur le bâtonnier Claude G. Leduc et Me Rima Kayssi;

D'ACCORDER une subvention de 130 000 \$ à Justice Pro Bono pour l'exercice 2019-2020 à être déboursée du Fonds d'études juridiques;

DE RENOUELER le mandat des administrateurs suivants au Conseil d'administration de Justice Pro Bono :

- Madame la bâtonnière Claudia P. Prémont;
- Monsieur le bâtonnier Claude G. Leduc;
- M^e Rima Kayssi.

7.4.3 **JURIPOP**

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la présentation de M^e Sophie Gagnon, directrice générale de Juripop relativement à la mission et aux projets et activités de Juripop lors de la séance du Conseil d'administration du 6 juin 2019;

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée au Barreau du Québec par Juripop au montant de 52 288 \$ qui se ventile comme suit :

- 18 268 \$ pour les concours de plaidoirie organisés dans les écoles;
- 34 020 \$ pour le projet Juristes urbains.

CONSIDÉRANT l'objectif du Fonds d'études juridiques;

D'ACCORDER une subvention de 52 288 \$ à Juripop pour l'exercice 2019-2020 à être déboursée du Fonds d'études juridiques.

7.5 **FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE - COLLOQUE POURSUIVANT-DÉFENSE**

Inf : Les membres prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par M^e Manon Des Ormeaux, directrice de la Qualité de la profession et des documents joints. Ils sont en accord avec les recommandations présentées par la directrice de la Qualité de la profession.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par M^e Manon Des Ormeaux, directrice, service de la Qualité de la profession en date du 24 mai 2019;

CONSIDÉRANT que les membres de l'Ordre doivent, depuis le 1er avril 2019, suivre trois heures de formation continue en éthique et déontologie ou en pratique professionnelle en vertu du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*;

CONSIDÉRANT que ces trois heures de formation en éthique et déontologie ou en pratique professionnelle doivent être suivies à partir d'une liste de formations offertes par l'Ordre;

CONSIDÉRANT la résolution 7.4 du Conseil d'administration du Barreau du Québec du 20 mars 2019 adoptant la liste des formations admissibles du catalogue actuel du Barreau du Québec aux fins de l'obligation relative aux 3 heures en Éthique, déontologie ou en pratique professionnelle;

CONSIDÉRANT l'importance de développer et offrir des contenus en éthique et déontologie ou en pratique professionnelle qui puissent répondre aux enjeux spécifiques des avocats dans leur pratique;

D'AJOUTER cette formation spécifique du Rendez-vous Poursuivant-Défense à la liste des formations admissibles du catalogue actuel du Barreau du Québec aux fins de l'obligation relative aux 3 heures en Éthique, déontologie ou en pratique professionnelle.

7.6 NOMINATION - COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Inf : Les membres prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre. Ils sont en accord avec la délégation de pouvoirs recommandée.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par M. Ali Pacha en date du 28 mai 2019;

DE NOMMER membre au Comité de l'Inspection professionnelle la personne suivante jusqu'au 31 août 2022 :

- Me Philippe Dufort-Langlois.

DE TERMINER le mandat au Comité de l'Inspection professionnelle de la personne suivante :

- Me Anne Marie Montplaisir.

7.7 NOMINATION SYNDIC AD HOC

Inf : Les membres prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par M^o Nathalie Nicole Poirier, superviseure au service des Greffes et des documents qui y sont joints. Ils sont en accord avec la nomination suggérée.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

7.8 FORUM QUÉBÉCOIS SUR ACCÈS À LA JUSTICE CIVILE ET FAMILIALE

Inf : Les membres prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par M^o Lise Tremblay, directrice générale et des documents qui y sont joints. M^o Elisabeth Corte, ancienne juge en chef de la Cour du Québec, est également intéressée à siéger au forum à titre de représentante du Barreau du Québec.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord afin de nommer M^o Corte et M^o Champagne à titre de représentante du Barreau du Québec.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par M^o Lise Tremblay, directrice générale, en date du 31 mai 2019;

DE NOMMER comme représentantes du Barreau du Québec au Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale les personnes suivantes :

- M^o Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre;
- M^o Elisabeth Corte.

7.9 NOMINATION - COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION

Inf : M^o Sylvie Champagne précise qu'à la suite de la fin du mandat de M. Louis Roy comme membre du Conseil d'administration, son mandat à titre de membre du Comité du fonds d'indemnisation est terminé.

Le Conseil d'administration doit désigner un membre nommé par l'Office des professions pour siéger à ce comité en remplacement de M. Louis Roy.

M. Pierre Delisle est intéressé à siéger sur ce comité et les membres du Conseil d'administration sont en accord pour le nomme à ce comité.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE TERMINER le mandat au Comité du Fonds d'indemnisation de la personne suivante :

- M. Louis Roy.

DE NOMMER membre au Comité du Fonds d'indemnisation la personne suivante jusqu'au 31 août 2022 :

- M. Pierre Delisle.

7.10 NOMINATION - COMITÉ D'ACCÈS À LA PROFESSION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des documents déposés et sont en accord avec la nomination à titre de membres au Comité d'Accès à la profession les personnes suivantes, jusqu'au 31 août 2022 :

- M^e Pierre Gagné;
- M^e Roch Baillargeon;
- M^e Mario Denis-Paillé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par M. Ali Pacha en date du 29 mai 2019;

DE NOMMER membres au Comité d'Accès à la profession les personnes suivantes, jusqu'au 31 août 2022 :

- M^e Pierre Gagné;
- M^e Roch Baillargeon;
- M^e Mario Denis-Paillé.

7.11 DÉLÉGATION DE POUVOIRS - ASSERMENTATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée et sont en accord avec la délégation de pouvoirs demandée.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le courriel de [REDACTED], directrice principale, [REDACTED] en date du 3 juin 2019 relativement à la demande d'autorisation afin que [REDACTED] puisse pouvoir procéder à l'assermentation des personnes suivantes :

[REDACTED]

CONSIDÉRANT les articles 62 et 86.0.1 (10) du *Code des professions* en vertu desquels le Conseil d'administration peut imposer l'obligation à toute personne demandant son inscription au Tableau de l'Ordre de prêter un serment et peut déterminer quels membres peuvent recevoir ce serment;

CONSIDÉRANT la résolution 69 du Conseil général des 11 et 12 décembre 2008 adoptant le serment que doit prêter toute personne demandant son inscription au Tableau de l'Ordre;

CONSIDÉRANT la résolution 284 du Comité exécutif du 11 novembre 2013 déterminant les dirigeants et employés du Barreau du Québec et des Barreaux de sections autorisés à recevoir le serment;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration peut, suivant des motifs raisonnables, autoriser tout autre membre en règle à recevoir le serment d'une personne demandant son inscription au Tableau de l'Ordre;

D'AUTORISER [REDACTED], avocat membre en règle, à recevoir le serment des personnes suivantes lors de la cérémonie prévue le [REDACTED] en vertu des articles 62 et 86.0.1 du *Code des professions* :

[REDACTED]

7.12 CLINIQUES UNIVERSITAIRES ÉTUDIANTES

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin explique ce dossier. Il souligne que les universités souhaitent que les étudiants puissent donner des avis juridiques sommaires dans le cadre des cliniques universitaires étudiantes.

Il rappelle que les membres sont divisés sur le sujet. Les membres du Conseil des sections ont soulevé de bonnes questions relativement à la supervision, la formation, la couverture d'assurance et la limite des actes qui pourraient être posées par des étudiants en droit dans le cadre de ces cliniques.

Monsieur le bâtonnier Grondin réfère à la lettre de la ministre de la Justice relativement à ce sujet. Elle demande au Barreau du Québec de prendre part aux discussions sur le sujet afin d'avoir son opinion sur les enjeux soulevés par le Conseil des sections.

Il est d'avis que le Barreau du Québec participe à ces discussions en démontrant une ouverture tout en rappelant les balises importantes à respecter pour la protection du public.

Deux membres soulignent qu'une demande similaire devrait être présentée prochainement par les Centre de justice de proximité du Québec.

Les membres discutent de la demande de la ministre de la Justice. Certains membres soulèvent des enjeux de protection de public qui doivent être discutés et soulignés d'emblée. Les membres discutent de leurs opinions sur la possibilité de permettre que certains actes puissent être posés par des étudiants en droit dans le cadre de cliniques universitaires étudiantes dans des balises permettant la protection du public.

M^e Lise Tremblay résume l'historique du dossier des cliniques universitaires étudiantes.

Les membres sont en accord avec la proposition de la ministre de la Justice de participer aux discussions tout en rappelant les balises importantes à respecter pour la protection du public.

7.13 FARPBQ - LOI 23

Inf : M^e Lise Tremblay résume l'impact de la loi 23 et l'entrée en vigueur le 13 juin prochain des dispositions concernant les fonds d'assurance responsabilité professionnelle de six ordres professionnels.

M^e Audrey Gagnon demande si elle est en conflit d'intérêts considérant que le FARPBQ est sa cliente. Les membres du Conseil d'administration confirment que non.

M^e Tremblay souligne qu'il est possible qu'un décret soit adopté sous peu afin de reporter l'entrée en vigueur de la loi au 20 avril 2020. Si toutefois un report n'est pas prévu et que les dispositions entrent en vigueur le 13 juin prochain, le Conseil d'administration doit prendre des décisions pour permettre le fonctionnement du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec. Elle réfère à la documentation et aux recommandations soumises au Conseil d'administration.

Elle recommande d'adopter les recommandations advenant l'absence de report de l'entrée en vigueur des dispositions. Après discussion, il est convenu que M^e Isabelle Blouin siègerait au Comité de décision à titre d'administratrice du Barreau du Québec.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif de M^e Lise Tremblay, directrice générale, en date du 4 juin 2019 et des documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT l'adoption, en juin 2018, de la Loi 23 - *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières* qui prévoit notamment l'abolition du Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (FARBQ), la création d'un Comité de décision du Barreau du Québec en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle et la possibilité pour le Conseil d'administration du Barreau du Québec de déléguer à ce Comité plusieurs pouvoirs;

CONSIDÉRANT que la Loi 23 entrera en vigueur le 13 juin 2019 si aucun décret retardant la date d'entrée en vigueur n'est adoptée avant cette date, et que le Conseil d'administration du Barreau du Québec devra alors notamment former le Comité de décision du Barreau du Québec en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle, définir son mandat, ainsi que procéder à la formation de certains autres comités et la nomination de membres et qu'il devra également mettre en œuvre le Protocole d'échange d'informations déjà approuvé pour le Conseil d'administration du Barreau du Québec;

ADVENANT qu'aucun décret de report de l'entrée en vigueur de la Loi 23 ne soit adopté par le gouvernement avant le 13 juin 2019, il est résolu de mettre en œuvre les actions suivantes, jusqu'à ce que l'Office des professions soit en mesure d'approuver des règlements qui pourraient prévoir des rôles différents pour les uns et les autres ou des délégations de pouvoirs du Conseil d'administration du Barreau du Québec au Comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle :

DE NOMMER à titre de membres du Comité de décision du Barreau du Québec en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle :

- Madame la bâtonnière Madeleine Lemieux, présidente du Comité;
- M^e Emmanuelle Poupart;
- M^e André Mignault;
- M^{me} Michèle Colpron;
- M. Jude Martineau;
- M. Richard Guay;
- M. Marcel Gagné;
- M. Richard Blain;
- M^e Isabelle Bonin.

D'AUTORISER le Comité de décision à nommer le secrétaire du Comité;

DE DÉFINIR le mandat du Comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle comme suit :

- Le Comité de décision du Barreau du Québec en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle exerce toutes les fonctions et tous les pouvoirs relatifs au traitement des déclarations de sinistre de nature à mettre en jeu la garantie prévue par les contrats d'assurance souscrits dont notamment, les négations de couverture et les règlements des sinistres;

- Le Comité de décision peut, avec l'autorisation du Conseil d'administration du Barreau du Québec, s'adjoindre tout expert ou toute autre personne pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs;
- Le Comité de décision applique le Protocole d'échange d'informations approuvé par le Barreau du Québec à la suite de l'opinion juridique de M^e Sylvie Champagne (Annexe A).

DE NOMMER à titre de membres du Comité des finances et d'audit du Barreau du Québec / volet Affaires d'assurance, les membres suivants :

- M. Jude Martineau, vice-président du volet Affaires d'assurance;
- M^{me} Michèle Colpron;
- M. Marcel Gagné;
- M^e Pierre B. Lafrenière, président du Comité des finances et d'audit du Barreau du Québec;
- M^e Lise Tremblay, directrice générale du Barreau du Québec, membre non votant;
- M. Pierre Richard, directeur des Finances, Barreau du Québec, membre non votant;
- M^e Maria De Michele, directrice des affaires d'assurance et secrétaire du Comité.

DE DÉFINIR le mandat du Comité des finances et d'audit du Barreau du Québec / volet Affaires d'assurance selon les propositions à venir du Comité des finances et d'audit du Barreau du Québec / volet Affaires d'assurance étant entendu que dans l'intervalle, les mandats actuels tels que définis par chacune des parties prenantes seront respectés avec les adaptations nécessaires, le cas échéant;

DE NOMMER à titre de membres du Comité de surveillance des placements du Barreau du Québec / volet Affaires d'assurance, les membres suivants :

- M. Richard Guay, vice-président du volet Affaires d'assurance;
- M^{me} Michèle Colpron;
- M. Marcel Gagné;
- M^{me} Élane C. Phénix, présidente du Comité de surveillance des placements du Barreau du Québec;
- M^e Lise Tremblay, directrice générale du Barreau du Québec, membre non votant;
- M. Pierre Richard, directeur des Finances, Barreau du Québec, membre non votant;
- M^e Maria De Michele, directrice des affaires d'assurance et secrétaire du Comité.

DE PRENDRE ACTE que le bâtonnier du Barreau du Québec, M^e Paul-Matthieu Grondin, est membre d'office de tous les comités du Barreau du Québec;

DE DÉFINIR le mandat du Comité de surveillance des placements du Barreau du Québec / volet Affaires d'assurance selon les propositions à venir du Comité de surveillance des placements du Barreau du Québec / volet Affaires d'assurance étant entendu que dans l'intervalle, les mandats actuels tels que définis par

chacune des parties prenantes seront respectés avec les adaptations nécessaires, le cas échéant;

DE MAINTENIR EN APPLICATION la Politique de rémunération des administrateurs du FARBQ, et ce, pour tous les administrateurs du FARBQ qui seront nommés à différents comités dont le Comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020;

DE NOMMER comme auditeurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020, la firme comptable MALLETTE;

DE NOMMER comme actuaire pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020, la firme ECKLER Ltée;

DE NOMMER M^e Maria De Michele au poste de directrice des affaires d'assurance et lui confier tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions et notamment, l'administration générale et courante des affaires d'assurance, la gestion des ressources humaines et des ressources matérielles.

7.14 DÉLÉGATION DE POUVOIRS - COMITÉ DES REQUÊTES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée et sont en accord avec la délégation de pouvoirs demandée.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que le Conseil général du Barreau du Québec a déjà adopté une résolution en vertu de l'article 15.1 o) de la *Loi sur le Barreau* à l'effet de déléguer au Comité des requêtes les pouvoirs que les articles 55.1 à 55.3 et 161 du *Code des professions* attribuent au Bureau;

CONSIDÉRANT l'exercice des pouvoirs qui sont conférés au Conseil d'administration par les articles 48, 70, 71, 72 et 122 de la *Loi sur le Barreau*;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un Comité des requêtes en vertu de l'article 22.1 de la *Loi sur le Barreau*;

DE DÉLÉGUER les pouvoirs prévus aux articles ci-dessus au Comité des requêtes;

DE DÉSIGNER membres pour y siéger les personnes suivantes :

- M^e Normand Boucher, président;
- M^e Jean Deaudelin;
- M^e Pierre Robitaille.

7.15 DÉLÉGATION DE POUVOIRS - ASSERMENTATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée et sont en accord avec la délégation de pouvoirs demandée.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la lettre de [REDACTED] du 25 avril 2019 relativement à sa demande d'autorisation afin de pouvoir procéder à l'assermentation des personnes suivantes :

[REDACTED]
[REDACTED]

CONSIDÉRANT les articles 62 et 86.0.1 (10) du *Code des professions* en vertu desquels le Conseil d'administration peut imposer l'obligation à toute personne demandant son inscription au Tableau de l'Ordre de prêter un serment et peut déterminer quels membres peuvent recevoir ce serment;

CONSIDÉRANT la résolution 69 du Conseil général des 11 et 12 décembre 2008 adoptant le serment que doit prêter toute personne demandant son inscription au Tableau de l'Ordre;

CONSIDÉRANT la résolution 284 du Comité exécutif du 11 novembre 2013 déterminant les dirigeants et employés du Barreau du Québec et des Barreaux de sections autorisés à recevoir le serment;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration peut, suivant des motifs raisonnables, autoriser tout autre membre en règle à recevoir le serment d'une personne demandant son inscription au Tableau de l'Ordre;

D'AUTORISER [REDACTED], avocat membre en règle, à recevoir le serment des personnes suivantes lors de la cérémonie prévue le [REDACTED] [REDACTED] en vertu des articles 62 et 86.0.1 du *Code des professions* :

[REDACTED]
[REDACTED]

8. VARIA

Inf : Il n'y a aucun sujet au varia pour cette séance.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 RAPPORTS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.4 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.5 LETTRE DE M^e PEARL ELIADIS CONCERNANT LE PL 21

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.6 AVIS DES RAPPORTEURS SPÉCIAUX CONCERNANT LE PL 21

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.7 RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES COMITÉS CONSULTATIFS POUR LA PÉRIODE 2018-2019

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.8 NOTE DE SERVICE DE M^e NICOLAS LE GRAND ALARY EN DATE DU 29 MAI 2019
RELATIVEMENT AUX IMPACTS DU BARREAU DU QUÉBEC LORS DE L'ADOPTION
DU PL 1**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.9 CAIJ - ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

La Secrétaire,

Paul-Matthieu Grondin
Bâtonnier du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre